

## **Lettre de Bruyset Jean Marie père et fils à D'Alembert, 2 novembre 1782**

**Expéditeur(s) : Bruyset Jean Marie père et fils**

### **Les pages**

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

### **Relations entre les documents**

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

### **Citer cette page**

Bruyset Jean Marie père et fils, Lettre de Bruyset Jean Marie père et fils à D'Alembert, 2 novembre 1782, 1782-11-02

Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/dalembert/items/show/1834>

### **Informations sur le contenu de la lettre**

IncipitNous avions bien pensé comme vous qu'il ne suffisait...

RésuméPensaient bien que la l. précédente ne suffirait pas pour affranchir D'Al. pour l'éd. de sa traduction de Tacite. Donne un engagement plus formel pour que D'Al. trouve un libraire. Pas de traité en forme pour les quatre premiers vol. des Mélanges, un plus formel pour le 5e vol. Mortifiés de sa mauvaise santé et de celle de Bruyset père.

Justification de la datationf. 22 et 23 copie par Bruyset de « reçus et traités », entre D'Al. et eux à partir de 1758, relatifs à l'édition des Mélanges

Numéro inventaire82.57

Identifiant103

NumPappas1941

# Présentation

Sous-titre1941

Date1782-11-02

Mentions légales

- Fiche : Irène Passeron & Alexandre Guilhaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilhaud (IMJ-PRG).

Editeur de la ficheIrène Passeron & Alexandre Guilhaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

## Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettreNon renseigné

Publication de la lettreNon renseigné

Lieu d'expéditionLyon

DestinataireD'Alembert

Lieu de destinationParis

Contexte géographiqueParis

## Information générales

LangueFrançais

Sourceautogr., d.s., « Lyon », adr., cachet rouge, 2 p.

Localisation du documentParis Institut, Ms. 2466, f. 20-21

## Description & Analyse

Analyse/Description/Remarquesf. 22 et 23 copie par Bruyset de « reçus et traités », entre D'Al. et eux à partir de 1758, relatifs à l'édition des Mélanges

Auteur(s) de l'analysef. 22 et 23 copie par Bruyset de « reçus et traités », entre D'Al. et eux à partir de 1758, relatifs à l'édition des Mélanges

Notice créée par [Irène Passeron](#) Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024

---

Paroiss.  
D'alembert.

B. 11. 10. 2

Lyon le 2<sup>e</sup> Octobre 1782.

20

## C. de l'Amour.

Nous avions bien pris conge vous qui ne suffisiez pas à faire de vous Dame...  
L'heureuse qui a fini de me transcrire la lettre relative au droit à la liberté que vous  
avez obtenu pour votre nouvelle traduction du Traité de la performance avec laquelle  
vous promettez d'arranger, le droit dans le cas de vous de prendre un engagement plus  
formel de votre part. Pour atténuer pour la Dame qui vous a été dévouée de la plus grande  
vraie amitié par plus hésiter à vous dévoiler alors qu'il y a de l'ordre. Il faut néanmoins  
écrire que vous avez cette grâce pour dire à nos amis que l'ordre a la paix avec nous.  
Nous trouvons au fond de nos sacres, Mme le Roi, que nous avons cherché à donner  
à notre Dame tout ce qu'il y a de possible pour éteindre la fureur de l'asqueur.

Nous voulons à présent nous délivrer de la forme, sur le quartier premier  
volant de nos Mâles que nous la paix que nous avons relation avec l'ordre affirme  
confirmer au moyen d'un acte du 22<sup>e</sup> Septembre 1758. Nous voulons que ce document  
soit joint au document du 20<sup>e</sup> Juillet 1758. Par l'ordre de nos amis. Cet ordre n'a rien à faire

offrir toute l'assistance & l'assent de l'ordre que nous aurons pu faire prononcer  
un plus formel pour le 5<sup>e</sup> volume. Nous vous envoyons en joint une copie de la  
copie d'abord en pièce ainsi que de la quittance de la monnaie en poisse de ce cinquième  
volume.

Nous sommes au fait mortifère, Monsieur, d'assurance à faire de votre faute que nous  
le pouvons dans la mesure où nous donner l'assurance plus tard faire faire de celle de nos  
Bruxelles. Il est depuis trois mois réellement par la guerre & par une révolte continue  
deux ou trois différents officiers de la garnison de la ville qui par une fistule à la mur qui sépare  
de la ville d'au moins quinze ou vingt jours, l'assurent d'être en grande partie détruite, mais  
la suite de l'assassinat de nos hommes dans une révolte dans la ville de Bruxelles.

Nous avons l'honneur d'être assuré de la plus parfaite sécurité dans le plus étendu de nos  
plus étendus attachement.

Mon sieur,

Postes & Télégraphes de Bruxelles  
Jean Marie Bellay et Lefèvre

Le promoteur veut donner l'assurance à M. Jean Marie Breyerot,  
libraire à Lyon, que mes mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie, quelques  
augmentations et corrections que je pourrai faire dans la suite à Paris ou  
ailleurs, étoient mille sept cent cinquante livres.

*Signez* D'Alembert.

Je vous prie de me croire avoir reçu de Monsieur Breyerot, libraire à Lyon, la somme  
de dix mille francs, pour les deux volumes de mes mélanges de littérature et de  
philosophie, que je vous garde à me remettre, qui me font les augmentations que je pourrai faire,  
pour ce faire, je le demande à Monsieur Breyerot, sans confirmer d'aucun effet à lui  
appartenant. à Paris au vingt et un juillet mil sept cent cinquante neuf.

*Signez* D'Alembert.

Mon signataire a bien fait le traité qui suit, savoir: Monsieur D'Alembert promet  
et engage à me donner les deux volumes de mes mélanges de littérature que  
jeur Jean Marie Breyerot imprimeur, libraire à Lyon, lequel volume formera  
environne sept à dix mille feuilles sur le caractère de ceux qui formeront pour la grandeur  
et profondeur des pages, celle de la quatrième partie ou volonté de l'imprimeur, par l'edit  
de Monsieur Breyerot, je m'oblige de plus à me remettre à lui pour les augmentations que je  
pourrai faire, n'importe lequel de ses deux volumes, auquel je pourrai faire tout ce que je voudrai  
effet à lui appartenant.

Orme Jean Marie Breyerot, en conséquence de l'obligation de monsieur D'Alembert  
promet et engage que pour à M. D'Alembert la somme de mille francs pour le  
tirage de

Chacun prétend à la chose qu'il voit, n'importe, n'importe où dans le monde,  
primitivement, la suite des arrangements que nous avons pris ci-dessous, le 16<sup>me</sup> -  
D'abord, que l'ingénierie en volonté de formation des écoliers de littérature -  
d'histoires et de philosophie, accepte que ce privilège qui nous a été accordé  
le 1<sup>er</sup> f<sup>r</sup> 1778 pour l'empêcher de se faire avec tel ingénierie que les écoliers de  
l'école nationale et de l'ingénierie de Paris ouverte la distinction de deux monnaies  
de tailles. Nous demandons à l'empereur par ce sujet être admis à communiquer -  
à nos écoliers aussi que cette nouvelle distinction n'entre pas dans nos privilégiés.  
D'autre arrangement que précédemps, soit dans le privilége qui nous a été accordé de  
n'importe de littérature, et nous voici engagés devant l'empereur M<sup>r</sup> D'Albignac  
que nous devons la performance laquelle il faudra faire à l'ingénierie de Paris  
privilége pour n'importe cette ouverte la distinction ou faire au moins deux écoliers  
écoliers le 1<sup>er</sup> f<sup>r</sup> 1782. Par Marie Bally, le Secrétaire



— en l'espèce deux quarts sont payables après l'acceptation des Manuscrits, quatre  
— deux liens trois ou quatre mois après, et les deux liens restants en l'espèce en mon fré-  
— chant de M<sup>r</sup> D'Alembert.

— fait doublement et équitablement par l'imprimeur, à Paris et à Lyon. à finir le  
— mois de juillet 1766. Signé D'Alembert.

— Je vous prie d'agréer de mon fré-  
— chant le bon accès à ces deux premiers volumes pour l'honneur des signes et aux deux derniers  
— volumes pour la troisième édition, à Paris et à Lyon, dans les options  
— fixant le prix. Signé D'Alembert.